

Infoparlement

Politique européenne – Session spéciale de mai 2015

Le Nouveau mouvement européen Suisse (Nomes) a le plaisir de vous présenter un aperçu des questions de politique européenne inscrites au programme de la session spéciale de mai du Parlement.

Pendant cette session, différents textes importants concernant le futur de la politique européenne seront traités.

Trois points sont à souligner :

- **La libre circulation des personnes reste non négociable**

Nos partenaires européens ont souligné à plusieurs reprises que la libre circulation des personnes reste non négociable. Cette liberté constitue l'un des principes fondamentaux de l'intégration européenne et a contribué de manière significative à la prospérité de la Suisse. Les chances de succès d'une renégociation des accords restent marginales. Le choix de la Suisse consiste uniquement à poursuivre ou annuler l'accord sur la libre circulation des personnes. Il faut maintenant mener une discussion honnête, constructive et claire sur l'avenir de la libre circulation.

- **Une clarification du vote est essentielle**

L'acceptation de l'initiative «Contre l'immigration de masse» ne signifie pas le rejet de la politique européenne de la Suisse. Cependant, l'article 121a de la Constitution est contraire au principe de la libre circulation des personnes et met en danger l'ensemble du paquet des bilatérales I. Ainsi, pour que la population ait la possibilité de se décider pour ou contre les accords avec l'UE, un nouveau vote est indispensable.

- **Notre position de négociation ne doit pas être affaiblie**

Après l'initiative «Contre l'immigration de masse», il faut repenser la relation entre la Suisse et l'UE. De nombreuses stratégies et idées sur ce à quoi cette relation devrait ressembler à l'avenir sont déjà en chantier. Toutes les parties sont intéressées par un bon résultat à l'issue des négociations et c'est pourquoi il est maintenant important de poursuivre les négociations dans de bonnes conditions pour la Suisse et de fournir une bonne position de négociation. Toutes les mesures qui affaiblissent la force de négociation de la Suisse doivent être évitées autant que possible.

CALENDRIER

Mardi, 05.05.2015 8.15 - 13.00 & 15.00 - 19.00	Motion Quadri: « Citoyens de l'UE souhaitant s'établir en Suisse. Demande de renseignements sur les antécédents judiciaires » (13.3323).
Mercredi, 06.05.2015 8.15 - 13.00 & 15.00 - 19.00	Initiative parlementaire Bourgeois « Loi fédérale sur les entraves techniques au commerce. Exclure les denrées alimentaires du champ d'application du principe du "Cassis de Dijon" » (10.538)
	Initiative cantonale « Principe du "Cassis de Dijon" » (11.321)
	Motion Groupe UDC: « Positions stratégiques concernant les relations entre la Suisse et l'Union européenne » (13.4117).
	Motion Nussbaumer: « Accord sectoriel de coopération avec l'UE dans les domaines de l'emploi, du social et de l'intégration » (13.4289).
	Motion Quadri: « L'UE nous fait chanter? Qu'elle se passe de notre contribution à la cohésion » (14.3057).
	Motion Groupe PS: « Garantir notre collaboration avec l'Europe » (14.3120).
	Postulat Groupe PS: « Relancer les discussions sur l'Europe » (14.3121).
	Motion Reimann: « Retirer la demande d'adhésion à l'UE et dire les choses telles qu'elles sont » (14.3219).
	Motion Jacqueline Fehr: « Festivités marquant le 70e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale » (14.3338).
	Motion Aebi: « Objectif premier de la politique étrangère de la Suisse » (14.3619).

DOSSIERS IMPORTANTS

Mercredi, 6 mai 2015, 15.00 - 19.00

Motion Groupe UDC : «[Positions stratégiques concernant les relations entre la Suisse et l'Union européenne](#)» (13.4117)

Porte-parole: Luzi Stamm

→ Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion

Statut: Non encore traité au Conseil (combattu par Martin Naef)

Texte: Le Conseil fédéral est chargé d'informer l'UE des décisions suivantes, prises par la CPE-N le 22 octobre 2013, et de les défendre avec vigueur:

1. La Suisse est un Etat indépendant qui ne souhaite pas adhérer à l'UE, ni pas des voies directes, ni pas des voies indirectes (la CPE-N a pris cette décision par 14 voix contre 1 et 6 abstentions).
2. La Suisse entretient avec l'UE des relations contractuelles, en particulier pour faciliter l'accès réciproque aux marchés. Mais la Suisse n'est pas membre du marché intérieur européen et n'a pas l'intention de le devenir (la CPE-N a pris cette décision par 13 voix contre 1 et 7 abstentions).
3. La Suisse ne conclura aucun accord susceptible de restreindre sa souveraineté du point de vue juridique ou politique. En particulier, elle ne peut pas s'engager, ni ne s'engagera, à reprendre automatiquement le droit européen, que ce soit dans le cadre des accords bilatéraux en vigueur ou de futurs accords; de même, elle ne se soumettra pas à la juridiction de l'UE ou à celle de l'EEE (la CPE-N a pris cette décision par 13 voix contre 1 et 7 abstentions).
4. La demande d'adhésion de la Suisse à l'UE n'a plus de raison d'être (la CPE-N a pris cette décision par 11 voix contre 9 et 1 abstention).

Commentaire : Une relation bonne et stable avec l'Union européenne est d'une grande importance. Dans la situation actuelle, des signaux négatifs envers l'UE seraient particulièrement malvenus. Lors de la réunion susmentionnée de la CPE-CN, le mandat de négociation de la Suisse sur la réforme institutionnelle a été discuté. Les concessions concernant ce mandat ont été considérées comme un lien vers l'UDC et il a ainsi été adopté par la CPE et le Conseil fédéral. Entre-temps, le contexte a toutefois changé, mettant la Suisse dans une situation délicate vis-à-vis de l'UE. C'est la raison pour laquelle la Suisse ne devrait pas porter davantage préjudice à sa position alors que cela n'est pas nécessaire. La motion de l'UDC affaiblirait massivement la position de la Suisse dans les négociations et réduirait les chances de voir une issue positive à la situation actuelle. Le Nomes recommande le rejet de cette motion.

AUTRES DOSSIERS

Mardi, 5 mai 2015, 08.00 - 13.00

Motion Quadri: «[Citoyens de l'UE souhaitant s'établir en Suisse. Demande de renseignements sur les antécédents judiciaires](#)» (13.3323).

→ Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

Statut: Non encore traité au Conseil

Texte: «Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte qu'il soit possible de demander systématiquement aux Etats membres d'origine ou aux autres Etats membres des renseignements sur les antécédents judiciaires des citoyens européens souhaitant s'établir en Suisse, et ce sans avoir à fournir de justifications.»

Commentaire : Les droits garantis par l'accord de libre circulation ne peuvent être limités qu'à travers des mesures justifiées par des raisons d'ordre public, de sécurité publique et de santé. Il faut relever que le pays hôte a la possibilité de demander à l'Etat-membre d'origine ou, le cas échéant, aux Etats-membres, des renseignements sur les antécédents en droit pénal du demandeur. Une telle demande ne peut donc pas être systématique. Le Nomes recommande le rejet de cette motion.

Mercredi, 6 mai 2015, 15.00 - 19.00

Motion Nussbaumer: «[Accord sectoriel de coopération avec l'UE dans les domaines de l'emploi, du social et de l'intégration](#)» (13.4289).

→ Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

Statut: Non encore traité au Conseil

Texte: «Le Conseil fédéral est chargé de négocier et de conclure avec l'UE un accord sectoriel de coopération dans les domaines de l'emploi, du social et de l'intégration. Il faudra notamment que la Suisse puisse participer au programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) pour les années 2014 à 2020 et puisse le cogérer, avec entre autres objectifs celui de renforcer le principe « à travail égal salaire égal dans une même région ou localité.»

Commentaire : Grâce au programme EaSI de l'UE, diverses mesures seront renforcées, ce qui facilitera la libre circulation des personnes et l'activité transfrontalière pour les employés et permettra une mobilité équitable des travailleurs. La participation continue et active de toutes les régions frontalières suisses et de la Suisse dans les partenariats Eures existants et nouveaux est une contribution importante à la prévention du dumping salarial et des conditions d'emploi des étrangers dans nos régions frontalières. Les partenariats Eures sont aussi un exemple concret de surveillance des zones d'emploi transfrontalières. Par conséquent, le Nomes recommande l'adoption de cette motion.

Motion Quadri: «[L'UE nous fait chanter? Qu'elle se passe de notre contribution à la cohésion](#)» (14.3057).

→ Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

Statut: Non encore traité au Conseil

Texte: «Le Conseil fédéral est chargé de suspendre le versement de la contribution de cohésion jusqu'à ce que l'UE soit revenue à de meilleurs sentiments à l'égard de la Suisse.»

Commentaire : La Suisse verse une contribution à l'élargissement pour une Europe sûre, stable, prospère et démocratique. Dans le même temps, cette contribution à l'élargissement permet de renforcer les relations bilatérales avec les nouveaux Etats-membres de l'UE; cette mesure est donc dans l'intérêt de la Suisse. Une suspension toucherait les projets déjà approuvés et partiellement réalisés par la Suisse et se ferait en premier lieu au détriment des pays partenaires et des promoteurs de projets locaux. En conséquence, la mesure exigée ne se prête pas pour influencer les discussions et les négociations en cours qui doivent être poursuivies après l'adoption du mandat de négociation institutionnel avec l'UE du 6 mai 2014. Le Nomes recommande le rejet de la motion Quadri.

Motion Groupe PS (Porte-parole: Carlo Sommaruga): «[Garantir notre collaboration avec l'Europe](#)» (14.3120).

→ Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

Statut: Non encore traité au Conseil (Combattu par Roland Büchel)

Texte: «Le Conseil fédéral est chargé de préserver la qualité de nos relations avec l'Union européenne. Il doit proposer au Parlement les dispositions législatives nécessaires au maintien, au développement et à la consolidation de ces relations.»

Commentaire : Suite à l'adoption de l'initiative «contre l'immigration de masse», la situation entre l'UE et la Suisse est devenue encore plus difficile. La mission est désormais de trouver, en parallèle avec la mise en œuvre de cette initiative populaire, une solution pour les accords de libre circulation entre la Suisse et l'UE. En outre, les négociations en cours avec l'UE (marché de l'électricité et des émissions, participation de la Suisse aux programmes européens de coopération, etc.), ainsi que de nouvelles négociations doivent être menées. Le Nomes recommande l'adoption de cette motion.

Postulat Groupe PS (Porte-parole: Claudia Friedl): «[Relancer les discussions sur l'Europe](#)» (14.3121).

→ Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

Statut: Non encore traité au Conseil (Combattu par Walter Müller)

Texte: «Le Conseil fédéral est prié de présenter, en s'appuyant sur le rapport sur l'intégration 1999, une analyse comparative des répercussions possibles liées à la poursuite de la voie bilatérale, avec ou sans nouvelle solution institutionnelle, et à une adhésion de la Suisse à l'Union européenne.»

Commentaire : Les discussions menées avec l'UE depuis le 9 février 2014 ont permis de trouver une solution non discriminatoire pour l'accès des ressortissants croates au marché du travail suisse, l'adoption du mandat de l'UE pour les questions institutionnelles, ainsi que la reprise des négociations d'accès au marché. En outre, les négociations devraient permettre de trouver également des solutions concernant le dossier de la coopération. De l'avis du Nomes, la relation de la Suisse avec l'UE devrait être régulièrement évaluée et une adhésion ne devrait pas être exclue. Le Nomes recommande l'adoption du postulat.

Motion Reimann: «[Retirer la demande d'adhésion à l'UE et dire les choses telles qu'elles sont](#)» (14.3219).

→ Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

Statut: Non encore traité au Conseil

Texte: «Le Conseil fédéral est chargé de retirer la demande d'adhésion de la Suisse à l'Union européenne.»

Commentaire : La demande d'adhésion est devenue sans objet il y a 23 ans après le non du peuple et des cantons sur l'adhésion à l'Espace économique européen le 6 décembre 1992. La demande d'adhésion n'a influencé les négociations avec l'UE en aucune façon et son retrait n'apporterait aucun avantage à la Suisse. Cela enverrait un mauvais signal en vue des prochaines négociations et cela irriterait de manière significative l'UE. Le Nomes recommande le rejet de cette motion.

Motion Jacqueline Fehr: «[Festivités marquant le 70e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale](#)» (14.3338).

→ Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

Statut: Non encore traité au Conseil (combattu par Christoph Mörgeli)

Texte: «Le Conseil fédéral est chargé de participer à la coordination des festivités qui auront lieu le 8 mai 2015 pour fêter le 70e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, de soutenir les cérémonies de commémoration et d'exprimer sa reconnaissance à tous ceux qui, en érigeant des institutions ayant pour vocation de prévenir la guerre, ont contribué à l'époque et depuis lors à l'instauration et au maintien de la paix en Europe.»

Commentaire : Depuis 70 ans, l'Europe connaît la paix, paix que l'on doit principalement à l'UE. Il incombe à la présidence (Belgique et Bosnie-Herzégovine) du Conseil de l'Europe, dont la Suisse est membre, d'inscrire la question d'un événement pour le 70^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et d'établir un programme possible. Des célébrations commémoratives sont importantes pour nous souvenir que l'histoire de l'Europe est aussi notre histoire. Le Nomes recommande l'adoption de cette motion.

Motion Aebi: «[Objectif premier de la politique étrangère de la Suisse](#)» (14.3619).

→ Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

Statut: Non encore traité au Conseil

Text: «Le Conseil fédéral est chargé de compléter l'article 1 (Objectifs et fonctions) de l'ordonnance sur l'organisation du Département fédéral des affaires étrangères (Org DFAE) par un nouvel objectif, qui devra constituer la devise suprême du DFAE: «préservation de l'indépendance et de la neutralité de la Suisse».

L'article 1 alinéa 1 Org DFAE sera modifié comme suit: « Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) défend les intérêts de politique extérieure de la Suisse en veillant prioritairement à préserver l'indépendance et la neutralité de la Suisse et en fixant un ordre de priorité pour les autres tâches qui lui incombent dans le cadre du mandat constitutionnel».

Commentaire : En vertu de la Constitution fédérale, les intérêts fondamentaux qui doivent être protégés avec notre politique étrangère sont l'indépendance, la sécurité et le bien-être du pays. L'article 1 alinéa 1 Org DFAE se réfère expressément à celles

prescrites par la Constitution fédérale, annulant une référence objective. La Constitution fédérale devrait éviter toute tentation d'établir des priorités parmi les intérêts de base et selon une promotion des valeurs. Le Nomes recommande le rejet de cette motion.

Vous trouverez plus d'informations, ainsi que tous les débats en direct sur www.parlament.ch.